

**Conseil Municipal du 10 mars 2016**  
**Compte-rendu**

L'an deux mil seize, le dix du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 29 février 2016 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, Mme HUCHET, M. CENARD, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoints, MM. BAJAUD, CHARBONNIER, DRAPIER, FERREIRA, Mmes FORET, GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, LOUIS, Mmes ALFANO, MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, M. PAILHAREY, Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme BERNARDIN (par Mme COURTIAL), Conseillère Municipale - Mme ELHARAT (par M. PACAUD), Conseillère Municipale – Mme GOULINET (par Mme HUCHET), Conseillère Municipale - M. JOLY (par M. CENARD), Conseiller Municipal

Excusé :

Secrétaire de séance : M. HUCHET Murielle, Adjointe

\*\*\*\*\*

**Mme la Députée-Maire** ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures 10 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

\*\*\*\*\*

**Mme la Députée-Maire** informe qu'aujourd'hui il était prévu d'installer Mme BASTOS Laëtitia, au Conseil Municipal, suite à la démission M. GAUTHIER Jean-Paul et au refus de siéger de M. PELLE Jean-Michel.

Mme BASTOS a démissionné, sa démission est devenue effective le 8 mars 2016, elle sera remplacée par M. STANIO Marcel, s'il accepte de siéger.

En considérant le délai trop court entre la démission de Mme BASTOS et la date du Conseil Municipal et sur avis de la Sous-Préfecture, M. STANIO sera convoqué au prochain Conseil Municipal.

**Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2015**

**Mme la Députée-Maire** soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2015 et informe que suite à la demande de M. LOUIS en date du 21 décembre 2015, une modification est apportée page 7 du compte-rendu, les mots « débat de démocratie » sont remplacés par « il n'y a pas eu de consultation de la population ».

Arrivée M. PAILHAREY à 19 heures12.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Députée-Maire** propose Mme HUCHET.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Information sur les décisions du Maire prises sur délégation**

Date	N °	Sujet	Montant
20/01/16	001	Attribution du marché pour l'élaboration d'un schéma directeur de distribution de l'eau potable	18 096 € HT tranche ferme 4 200 € HT tranche conditionnelle
20/01/16	002	Attribution du marché pour la création d'une nouvelle signalétique	37 579,80 € HT tranche ferme 26 938,90 € HT tranche conditionnelle

**Mme la Députée-Maire** présente les décisions :

Décision 001– Cette décision est relative à l'attribution d'un marché pour l'élaboration d'un schéma directeur de distribution de l'eau potable. La Société G2C Environnement de Saint Pierre de Chandieu (69) a été retenue.

Elle précise qu'il est obligatoire de détenir un schéma directeur de l'eau potable et qu'une réunion de démarrage de l'étude se tiendra début avril. Une subvention de 50 % du montant de l'étude a été accordée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les enjeux majeurs sont de limiter les fuites détectées sur le réseau de distribution et d'améliorer son rendement général. L'étude permettra à la Commune d'optimiser la gestion du service de l'eau en équilibrant les recettes et les dépenses de fonctionnement, d'investissements nouveaux et de renouvellement des équipements. Ce schéma directeur sera pris en compte dans les orientations d'urbanisme de la Commune afin de garantir une cohérence entre le développement des constructions et des équipements.

Décision 002 – Cette décision correspond à l'attribution d'un marché pour la création d'une nouvelle signalétique sur le territoire de la Commune. La Société PVP de Digoïn (71) a été retenue.

Le marché a pour objet de développer un nouveau concept de signalétique par le biais de création, fourniture et pose de mobiliers. La Municipalité a pour but de renforcer l'attractivité de la Ville. La signalétique des entrées de Ville est le premier objectif avec des photos, une ossature métallique et cela correspond à la tranche ferme. La tranche conditionnelle permettra de travailler sur le plan d'eau, les parcs, le centre ville...

**M. DRAPIER** indique que la signalétique comporte de nombreux volets et souhaite savoir quelle signalétique est concernée.

**Mme la Députée-Maire** précise que c'est une signalétique d'entrée de Ville pour commencer et ensuite une signalétique intra urbaine en diminuant la signalétique directionnelle existante, car aujourd'hui il existe une surcharge de panneaux.

**M. DRAPIER** fait remarquer que la signalétique est quelque chose de très complexe. La difficulté est qu'au fur et à mesure des années l'on superpose les informations et que par conséquent il serait intéressant de reprendre le schéma de la signalétique.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'un travail sera réalisé sur la signalétique directionnelle car il est nécessaire de l'alléger.

**M. DRAPIER** pense que c'est un jeu de domino et qu'il serait peut-être temps de faire un schéma d'analyse de la signalétique, car à chaque fois que l'on intervient sur celle-ci, on l'a complexifiée.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'il sera nécessaire de reprendre l'ensemble de la signalétique. A ce jour, la première phase consiste à signaler les entrées de Ville. La question que l'on doit se poser, c'est comment rentrer dans la Ville. Des Commissions avec des acteurs économiques et touristiques seront constituées afin de trouver des solutions et améliorer la signalétique intra muros. Aujourd'hui, c'est une première étape qui est abordée. Tous les ans une enveloppe sera attribuée à la signalétique.

**M. RAYMOND** indique qu'il partage l'analyse de M. DRAPIER et qu'effectivement toucher à la signalétique pour ajouter des panneaux supplémentaires est une erreur. Si l'on analyse les différentes entrées de Ville, l'on voit les couches successives et elles s'agrègent les unes aux autres. Il s'agit bien d'une révision générale et l'on ne restera pas sur les entrées de Ville.

**M. LOUIS** demande si l'on parlera de la signalétique démocratiquement dans des réunions publiques.

**Mme la Députée-Maire** répond que cela est possible mais qu'il faut tout d'abord avoir un projet, le construire, faire appel à des professionnels.

**M. DRAPIER** indique que les représentants de sa liste soutiennent la demande de M. LOUIS sur un débat public.

**Mme la Députée-Maire** dit qu'il n'y a aucun souci sur le principe des réunions publiques.

## **1.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ANALYSES ÉCONOMIQUES DES PROJETS**

### **1.1 – Convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service régulier de transport routier non urbain de voyageurs par la Commune de Bourbon-Lancy**

**Mme la Députée-Maire** indique qu'il s'agit de la navette et que la compétence revient normalement au Département. La convention signée avec le Département arrive à terme, il est donc nécessaire d'en signer une nouvelle. Cette navette est en place. La Municipalité l'a développée sur toute l'année avec des horaires différents. Celle-ci est importante pour les curistes, le thermalisme, mais également pour les Bourbonnais qui n'ont pas de moyens de locomotion. Ce service a apporté des réponses à la population. La période d'avril à novembre est très intéressante ensuite les passagers sont moins nombreux. Les circuits sont réduits en hiver. Une Commission s'est réunie avec l'Office de Tourisme et les Thermes pour travailler sur les nouveaux horaires. Des bancs seront installés à chaque station du circuit pour permettre aux passagers de patienter plus confortablement.

**Mme PACOT** indique qu'il y a une obligation de compétence pour le transport des collégiens qui sont domiciliés à moins de 3 kilomètres d'un établissement scolaire et souhaite savoir s'il s'agit d'une nouvelle convention.

**Mme la Députée-Maire** précise qu'il s'agit de deux navettes différentes et que celle-ci est celle autrefois appelée navette thermale.

**M. DRAPIER** confirme qu'il existe une dérogation du Conseil Départemental pour les enfants scolarisés à moins de 3 kilomètres de leur établissement scolaire, notamment pour le trajet Saint Denis – Collège.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'actuellement ce service n'est pas remis en cause.

**M. DRAPIER** porte l'attention sur le fait qu'il lui semble que le marché du transport départemental est en phase de renégociation et que la dérogation accordée devait l'être jusqu'à la renégociation.

**Mme la Députée-Maire** répond que la dérogation n'est pas remise en cause aujourd'hui et demande de procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

**1.2 – Désignation de représentants à la Fédération Thermale du Centre de la France**

**Mme la Députée-Maire** informe qu'il est important que la Ville, en tant que station thermale, puisse adhérer aux différents réseaux thermaux existants. La Fédération Thermale du Centre de la France était en sommeil depuis un certain temps et elle est aujourd'hui réactivée. Cette fédération regroupe les stations thermales des départements de l'Allier, de la Creuse, de la Nièvre et de la Saône et Loire, et elle demande que des représentants soient nommés pour la Commune de Bourbon-Lancy. C'est pourquoi, il est proposé de nommer Mme COURTIAL et M. RAYMOND qui sont déjà les représentants pour les autres réseaux.

**Mme MARION** souhaite connaître les missions de la fédération et savoir si elle dépend de la Fédération Française Thermale du Climat.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'il existe forcément un lien mais que cette fédération est particulière à cinq départements. Toutes les fédérations travaillent dans le même but qui est de promouvoir et de défendre les stations thermales.

**M. DRAPIER** souhaite savoir qui réveille cette fédération.

**Mme COURTIAL** apporte des éléments de réponse en précisant que cette fédération a été créée en 1912 et mise en sommeil en 1972. Cette fédération dispose de fonds et il est nécessaire de réactiver cette fédération pour pouvoir disposer de l'argent bloqué sur le compte et qui sera ensuite reversé sur le compte de la Route des Villes d'Eau car les mêmes stations thermales sont concernées.

**M. DRAPIER** indique qu'il semble que cette réactivation soit opportuniste et temporaire.

**Mme COURTIAL** répond qu'effectivement, elle sera temporaire, mais qu'il est important de pouvoir débloquer cet argent car d'ici trois mois il sera perdu.

**Mme la Députée-Maire** souhaite rappeler l'importance de ces réseaux et précise que si certaines associations ou fédérations sont en sommeil, c'est tout simplement parce qu'elles manquent de personnes pour les faire vivre.

**M. DRAPIER** précise qu'auparavant, MM. LOUIS et MONSSUS étaient représentants dans ces associations et souhaite savoir pourquoi ils ne le sont plus.

**Mme COURTIAL** répond qu'ils peuvent participer à certaines réunions.

**Mme la Députée-Maire** ajoute qu'il existe différents collèges et qu'ils peuvent être présents dans certaines réunions. Elle précise que la représentation faite par Mme COURTIAL et M. RAYMOND est de qualité. M. MONSSUS dispose de beaucoup de réseaux et les rencontres de la Commune avec lui sont régulières.

**M. RAYMOND** ajoute, pour compléter la réponse, que la Commune est représentée dans les structures qui sont animées par des élus et que M. MONSSUS est présent à *ThermAuvergne* dans une Commission animée par les directeurs d'établissements thermaux.

**M. DRAPIER** remercie pour les explications données et ajoute que cela montre bien la complexité de ces réseaux et précise qu'il est essentiel qu'il y ait une complicité entre la Ville et l'établissement thermal.

**Mme la Députée-Maire** complète en indiquant que la complicité entre la Commune et l'établissement thermal est très importante et précise que la Commune à travers notamment l'Office de Tourisme et l'établissement thermal est très présente dans les salons.

**M. LOUIS** rappelle le rôle important de Mme GUEUGNEAU dans la reconnaissance de la station de Bourbon-Lancy dans ce réseau Auvergnat de *ThermAuvergne*.

**Mme la Députée-Maire** indique qu'elle joue son rôle de politique quelle que soit sa fonction et qu'elle travaille pour l'intérêt général. Elle demande de procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **1.3 – Groupement de commandes – Aire d'accueil des gens du voyage**

**Mme la Députée-Maire** présente le projet et indique que le contrat avec la société «L'HACIENDA » pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage arrive à échéance. Une démarche, initiée par les Communes de Digoin, Gueugnon et Bourbon-Lancy, est proposée pour établir un groupement de commandes et permettre ainsi l'obtention d'un coût moindre en choisissant un prestataire commun. La Commune de Digoin sera coordinateur du groupement et aura la charge de mener les opérations de sélection du futur prestataire.

**Mme la Députée-Maire** effectue une présentation financière de l'aire d'accueil des gens du voyage et précise que pour l'année 2015 les recettes s'élèvent à 34 854,20 € et les dépenses à 73 794,43 €. Ces chiffres indiquent qu'aujourd'hui il existe une charge pour la Commune de 38 940,23 €.

**M. RAYMOND** ajoute que les échanges avec le gestionnaire actuel se déroulent bien et précise que l'aire d'accueil est peu fréquentée (27 %). Les incidents relevés sont minimes. Les critiques entendues portent sur les tarifs, sur le manque de clientèle à proximité pour les artisans de passage. Il complète en indiquant que la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage est une compétence qui reviendra à la Communauté de Communes entre Somme et Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Mme la Députée-Maire** précise que les tarifs n'ont pas été augmentés et tient à rappeler que le personnel qui gère l'aire n'est pas un personnel municipal.

**M. DRAPIER** indique que les petites Communes, comme Bourbon-Lancy, payent cher. Un effort a été fait en respectant la Loi et en réalisant une aire d'accueil. Cela n'a pas été facile, il a été nécessaire de débattre avec la population. La charge financière est exorbitante pour la Collectivité et beaucoup plus importante que celle annoncée par les services de l'Etat. La charge devait être d'environ 50 000 € pour des recettes de 40 000 € et il constate que le transfert de compétence exigée par l'Etat sera lourd à porter.

**Mme la Députée-Maire** ajoute qu'effectivement la Commune a obtenu des aides pour la création, mais cette aire ne présente pas un grand espace pour les communautés qui se déplacent, ce qui explique sans doute la faible fréquentation.

**M. CENARD** se dit tout à fait d'accord avec les propos qui viennent d'être tenus et ce qui est d'autant plus étonnant de la part de l'Etat, c'est que la baisse des dotations est très importante. La dotation par habitant est en baisse, elle est actuellement de 13 € et elle est programmée pour être de 9 €. Avec de telles contraintes financières, l'on transfère à la Communauté de Communes une compétence obligatoire. Il rappelle que l'Etat demande aux Collectivités d'être responsable en équilibrant le budget, ce qui n'est pas son cas. La marge de manœuvre, que ce soit financièrement ou dans les délais de transfert, est peu importante pour trouver des solutions.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'elle entend bien cette remarque et ajoute que le transfert de compétence se fera au niveau de la Communauté de Communes, ce qui lui permettra d'augmenter le coefficient d'intégration fiscal.

**Mme la Députée-Maire** revient sur la convention à signer et indique qu'il est nécessaire, pour pouvoir constituer ce groupement de commandes, de désigner un membre titulaire et un membre suppléant et propose, conformément à la Commission d'Appel d'Offres, de désigner M. BRIGAUD, titulaire et M. RAYMOND, suppléant et propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **5. – FINANCES, ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE, AFFAIRES JURIDIQUES**

**Mme la Députée-Maire** indique que la délibération annoncée dans l'ordre du jour et relative à la désignation de Mme BASTOS en remplacement de M. GAUTHIER est annulée. Elle sera reportée au prochain Conseil Municipal.

### **5.1 – Bail rural entre la Commune et M. REVERET Jean-Luc**

**Mme la Députée-Maire** indique qu'une demande de M. REVERET, domicilié à MONT, a été formulée pour la location de parcelles agricoles situées à Bretôme. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'établir un bail entre la Commune et M. REVERET. Le prix de location est fixé à 126 € l'hectare. Elle précise que ce prix sera réévalué chaque année et que le prix moyen de location est de 150 €/ha. Le départ du bail est fixé au 1<sup>er</sup> novembre 2015 et la première échéance sera au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

**M. DRAPIER** précise que les élus de sa liste souhaitent intervenir. Il rappelle que la démarche historique à Bourbon-Lancy était de garder des réserves foncières sous la forme de mise à disposition gratuite et aléatoire avec un principe simple qui permettait de conserver disponible ces terres. Les baux ruraux comportent des contraintes fortes, la Commune perd la disponibilité de son terrain. Il devient ensuite difficile d'en reprendre la jouissance. Il pense qu'il serait souhaitable de continuer la mise à disposition des terres, à titre précaire, et d'en garder ainsi la maîtrise. Il lui semble déraisonnable d'abandonner la mise à disposition gratuite au profit d'un bail rural.

**M. CHARBONNIER** souhaite prendre la parole et précise que lorsque l'on met des terres à disposition d'un agriculteur, on ne peut pas lui reprendre du jour au lendemain. Dans le cas de M. REVERET, les terres mises en location sont des terres en très mauvais état sur lequel il a beaucoup travaillé. La moindre des choses est tout de même qu'il puisse les exploiter un certain nombre d'années. En outre, un bail est la base de tout.

**M. DRAPIER** souhaite terminer d'exprimer son avis et indique que l'on est sur la confrontation des intérêts, tout à fait légitime, d'un agriculteur et de ceux de la Collectivité. La logique de Bourbon-Lancy a toujours été de garder la disposition de ses terres et il suggère d'attendre, pour basculer sur un bail rural, la mise en œuvre d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Le P.L.U. permettra d'indiquer si l'on se trouve sur des terrains sensibles ou non.

**Mme la Députée-Maire** répond que sa majorité est composée d'élus responsables et réfléchis. Certes, il existe une histoire, mais chacun fait comme il le souhaite. Il est important d'établir des règles et rien n'a été réglementé. Aujourd'hui, l'agriculteur est satisfait de disposer de ces terres communales, il les entretient et il a également besoin des parcelles dans les dossiers de la Politique Agricole Commune (P.A.C.).

Elle souhaite revenir sur la réserve foncière et admet que la Municipalité a des projets mais qu'elle dispose de nombreux terrains à exploiter, entretenir et remettre en état. Si un projet est présenté par des investisseurs, une négociation sera entamée en tant voulu. Le P.L.U. sera revu mais il ne faut pas oublier qu'une partie des parcelles constructibles aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain.

**Mme PACOT** souhaite connaître la durée du bail.

**Mme la Députée-Maire** répond que la durée est de 9 ans.

**M. CHARBONNIER** ajoute que c'est la durée minimale d'un bail agricole.

**Mme la Députée-Maire** propose de délibérer.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 24 voix pour et 4 abstentions**

## **5.2 – Bail rural entre la Commune et M. LAUVERNIER Emmanuel**

**Mme la Députée-Maire** indique qu'il s'agit d'un dossier similaire. Les terres communales ont été mises à disposition de M. LAUVERNIER en septembre 2013 suite à une transmission entre agriculteurs. Il est nécessaire de régulariser cette situation, avec un bail à effet rétroactif, car M. LAUVERNIER ne sait jamais manifesté. Elle propose de délibérer sur la signature de ce bail pour des terres agricoles situées à Saint Marc pour plus de 3 hectares.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 24 voix pour et 4 abstentions**

## **5.3 – Tableau du personnel**

**Mme la Députée-Maire** annonce qu'il est nécessaire de modifier le tableau du personnel et rappelle qu'un poste d'agent du patrimoine, partagé avec la Commune de Marcigny, a été créé au Conseil Municipal du 5 novembre 2015. Aujourd'hui, il est nécessaire de le modifier car la charge de travail correspond à un grade d'attaché de conservation. Il convient donc de fermer le poste ouvert pour un adjoint du patrimoine et d'ouvrir celui d'attaché de conservation.

Par ailleurs, une modification doit intervenir sur la filière technique afin de permettre l'augmentation d'un temps de travail qui passera de 30 heures à 35 heures pour un salarié du service espaces verts.

**Mme PACOT** indique que c'est une suite logique que les temps partiels deviennent des temps complets. Elle rappelle que le but de Mme CENARD, à l'époque, était que les temps partiels puissent devenir des temps complets.

**M. DRAPIER** rappelle que l'employé concerné faisait partie des employés en contrat qui ont été intégrés à temps partiel afin de permettre leurs embauches.

**Mme la Députée-Maire** fait procéder au vote et précise que le tableau du personnel sera modifié de la façon suivante :

Grade	Tableau des effectifs avant le 10/03/2016	Tableau des effectifs après le 10/03/2016
Filière culturelle		
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe Poste à 17h30	1	0
Attaché de conservation du Patrimoine - Poste à 17h30	0	1
Filière technique		
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe Poste à temps complet	18	19

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.4 – Demande de subvention « été des portraits 2016 »**

**Mme la Députée-Maire** donne la parole à M. RAYMOND pour présenter le dossier.

**M. RAYMOND** indique qu'il s'agit de la 7<sup>ème</sup> édition de *l'été des portraits* et que les inscriptions sont en cours. Des opérations nouvelles vont apparaître avec des éditions de photos sur des formats nouveaux financés par des mécènes. Le financement de cette édition sera difficile car les Collectivités ne prennent pas position, le dossier est en attente au Département, à la Région et un dossier est également réalisé dans le cadre du FEADER, il transitera par l'intermédiaire du Pays Charolais-Brionnais. En fonction de l'aboutissement de ces dossiers, la publicité risque de pâtir d'un manque de financement. Il donne également une information dont il vient d'avoir confirmation, c'est la venue du groupement national de la photographie professionnelle qui envisage d'organiser un congrès à Bourbon-Lancy pendant *l'été des portraits* avec des journées de formation professionnelle. Ce congrès devrait s'enchaîner avec l'inauguration et cela permettrait de garder 200 à 300 personnes pendant 3 à 4 jours au lieu de les garder maximum 2 jours.

**M. RAYMOND** précise que le dossier présenté concerne la partie exposition par la Ville de Bourbon-Lancy. Cette année l'exposition concerne des photographes Portugais, très réputés aux Etats-Unis et qui n'ont jamais exposé en France. Actuellement, ils travaillent sur une exposition exclusive pour Bourbon-Lancy. Ces photographes s'appellent DDiarte. Le souhait est que cette exposition soit financée en majeure partie par le Département comme en 2014. Le coût global de cette exposition est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Exposition DDiarte	4 587 €	Département 71	3 000 €
Séjour des auteurs	2 000 €		
Réalisation d'un clip vidéo	800 €	Autofinancement de la Ville de Bourbon-Lancy	17 442 €
Invitations et communication	1 000 €		
Vin d'honneur	700 €		
Construction de cimaises pour l'exposition	9 799 €		
Achat de structures métal pour confection des cadres supports pour les bâches informatives	1 556 €		
<b>Total</b>	<b>20 442 €</b>	<b>Total</b>	<b>20 442 €</b>

**M. RAYMOND** précise que pour accueillir cette exposition, les travaux réalisés pour l'exposition de Jean-Marie PERRIER doivent être complétés. Il ajoute que la demande de subvention au Département est de 3 000 € et que l'autofinancement de la Ville serait de 17 442 €. Le budget est donc légèrement inférieur à celui de l'exposition de 2014.

**Mme la Députée-Maire** indique que ce qui est intéressant, c'est l'aménagement complémentaire de la salle de la Rue Pigné qui devient une véritable salle d'expositions et valorise ainsi le patrimoine communal.

**M. LOUIS** demande si les retombées commerciales et touristiques de *l'été des portraits* sont connues.

**M. RAYMOND** répond qu'il fait un bilan financier de la manifestation, un bilan fiduciaire et un bilan de valeur économique, mais qu'il ne peut pas chiffrer le bénéfice pour le territoire. Toutefois, les commerçants reconnaissent qu'ils ont une augmentation de leur chiffre d'affaires, malgré un scepticisme de départ. Il précise également que l'on sait que *l'été des portraits* génère des nuitées et des séjours. Le but aujourd'hui est d'allonger les séjours. C'est la raison pour laquelle l'inauguration est fixée un dimanche soir afin d'inciter les photographes à rester à Bourbon-Lancy.

**Mme la Députée-Maire** ajoute qu'elle pense que tout le monde est convaincu du bienfondé de l'été des portraits. Elle complète en indiquant qu'il serait intéressant que la population Bourbonnienne soit plus sensibilisée et s'approprie cet événement. Il serait opportun de mettre des portraits dans tous les quartiers.

**M. RAYMOND** souhaite rappeler que *l'été des portraits* a été conçu par Gérard Cimetière et lui-même avec un souhait de ne pas s'appuyer sur les finances de la Commune. Les Maires successifs ont toujours suivi l'association et il tient à les remercier. Il rappelle que les photographes payent pour participer et la participation de juges de renommées internationales permet la reconnaissance de l'été des portraits.

**Mme la Députée-Maire** propose de délibérer.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.5 – Débat d'Orientations Budgétaires**

**Mme la Députée-Maire** donne la parole à M. BRIGAUD pour la présentation.

**M. BRIGAUD** indique qu'il va également effectuer, en même temps que le débat d'orientations budgétaires, une présentation des comptes administratifs, des comptes de gestion et des résultats de l'année 2015 car il est difficile de parler de chiffres pour l'année 2016 sans connaître ces données.

**M. BRIGAUD** précise que la baisse des dotations pour l'année 2016 sera d'environ 170 000 € et ajoute qu'à ce jour la Commune n'a pas connaissance des bases d'imposition précises et surtout du montant des dotations allouées au titre de cette année.

Un autre élément est très important pour le débat d'orientations budgétaires, c'est la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui prône le rapprochement des Communautés de Communes et la mutualisation des dépenses de la Commune avec les Communautés de Communes.

**M. BRIGAUD** annonce qu'il va proposer un budget qui est en l'état de ce que serait la Commune de Bourbon-Lancy si elle restait seule et si aucune remontée de compétence ne se fait. Même s'il n'y a pas de fusion de Communautés de Communes telle que prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, rien n'empêche à ce qu'il y ait des remontées de compétence de la Commune de Bourbon-Lancy à la Communauté de Communes entre Somme et Loire. De même, afin que le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) ne se détériore pas, il est important que la Commune de Bourbon-Lancy et les autres Communes de la Communauté de Communes n'augmentent pas leurs taux d'imposition. La présentation va donc se faire avec des taux de fiscalité identiques à ceux de l'année dernière.

**M. BRIGAUD** commence l'analyse en indiquant que les résultats de l'année 2015 sont nettement meilleurs que prévus pour 3 raisons essentielles :

- des économies très substantielles au niveau des frais de personnels,
- des remboursements liés au chantier d'insertion et aux contrats emplois d'avenir qui ont été décalés dans le temps (reçus en 2015 au lieu de 2014),
- des efforts faits par tous pour réaliser des économies sur les charges générales.

**Mme la Députée-Maire** complète en précisant que les achats ont été rationalisés et elle souhaite remercier les services et les personnels pour l'effort fait et ajoute que d'autres économies doivent être réalisées.

#### Dépenses de fonctionnement

**M. BRIGAUD** commente les différents postes et indique que de réelles économies ont été réalisées sur les postes «électricité – chauffage urbain et fuel – carburants – autres matériaux et fournitures ». Ces économies très marquées sont dues notamment, en ce qui concerne :

- l'électricité, à l'extinction des lampadaires la nuit
- le chauffage urbain, fuel et carburants, à la réalisation de travaux d'isolation mais également à la douceur de l'hiver
- les autres matériaux et fournitures, aux efforts réalisés, au contrôle drastique des achats et aux procédures mises en place.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que d'autres économies peuvent être obtenues, notamment dans les espaces municipaux, en modernisant l'éclairage.

**Mme PACOT** indique que l'économie sur le chauffage urbain, le fuel et le carburant est très certainement la conséquence de la baisse du prix du carburant.

**M. BRIGAUD** communique des précisions sur les postes en augmentation, en ce qui concerne :

- les déplacements - transports et missions, c'est la conséquence d'un paiement de 2 années (2014 et 2015) du coût du transport par le Conseil Général, et cela représente donc un budget de 20000 € par an,
- les autres services extérieurs, aux frais engagés entre autres dans le cadre de la saison culturelle, aux activités du CASC, à l'atelier d'insertion et également aux analyses d'eau qui cette année ont coûté très cher avec les analyses régulières pour le plan d'eau.

**Mme la Députée-Maire et M. BRIGAUD** ajoutent que des économies devront être réalisées sur le poste « affranchissement – télécom », notamment en dématérialisant et précisent que des démarches sont en cours avec la Poste pour le coût des affranchissements.

**M. BRIGAUD** rappelle, pour le poste « taxes foncières et autres impôts », que les taux d'imposition seront les mêmes pour l'année 2015.

Il commente le total des charges générales et précise que, ce qui est intéressant, c'est une baisse, de plus de 200 000 € sur la réalisation, pour l'année 2015 par rapport à l'année 2014.

**M. BRIGAUD** continue avec les charges de personnel qui sont un poste important puisque les salaires représentent globalement 50% des dépenses. L'année 2015 a été source d'économie anormale, ce qui explique l'écart présenté entre la réalisation 2015 et le budget 2016. Des événements font que des gains ont été réalisés. Ceux-ci sont la conséquence du départ en disponibilité de la Directrice des Services Techniques et d'une embauche réalisée 6 mois après son départ mais sur un poste différent. Le poste de magasinier n'a pas été ouvert, celui-ci est reporté à cette année. Des absences de longue durée qui ont également diminué les frais de personnels. L'augmentation des charges du personnel budgétées pour l'année 2016 correspond à la création d'un poste et demi (magasinier – attaché de conservation du patrimoine) et, avec l'ouverture de « La Forge », à des emplois d'insertion supplémentaires.

**Mme la Députée-Maire**, précise que l'ouverture de l'hébergement de « La Forge » engendrera un travail d'entretien important et supplémentaire.

**M. BRIGAUD** continue en indiquant que depuis 2 ans, l'évolution des effectifs en ETP (Equivalent Temps Plein) est stable, 10,53 pour les départs et 10,64 pour les arrivées. Toutefois, il précise que la stabilité du personnel n'empêche pas une augmentation puisque les charges sociales continuent à évoluer.

**Mme PACOT** demande si, lorsque l'on parle des départs et des arrivées du personnel, cela concerne l'ensemble du personnel y compris les contrats.

**M. BRIGAUD** répond que cela comprend effectivement la totalité du personnel.

Il commente les charges de gestion courante et précise que le poste « subvention budget annexe TVA - loyers » doit être amendé car des travaux supplémentaires seront réalisés à FOCAL suite à des transformations nécessaires sur le système de chauffage. Les loyers ne suffiront pas à couvrir l'investissement supplémentaire. Il est donc nécessaire de budgéter 39 000 € sur ce budget en espérant que cela sera suffisant pour couvrir l'intégralité des frais liés aux travaux d'aménagement.

**M. BRIGAUD** indique que le poste « subventions » doit être crédité pour la même somme que l'année 2015, car malgré la baisse des dotations, la Municipalité envisage de maintenir les subventions attribuées aux associations et au CCAS. Il ajoute que beaucoup de Villes baissent les subventions aux associations et qu'à Bourbon-Lancy un effort est réalisé pour les maintenir.

**Mme la Députée-Maire** complète en précisant qu'il s'agit d'une vraie reconnaissance pour le monde associatif et les bénévoles qui participent à la vie de la Commune. Elle ajoute que des compensations seront demandées aux associations, notamment pour la préparation des salles, car cela représente un coût important et une mobilisation conséquente du personnel.

**M. BRIGAUD** continue en précisant que près de 500 000 € d'économie ont été réalisés en 2015 sur les charges générales et de personnel.

Pour les charges d'emprunts, il précise que seul un emprunt Agilor a été contracté pour l'achat d'un tracteur. Les restructurations de dettes sollicitées et obtenues auprès des partenaires financiers concernent principalement les budgets annexes et les incidences ne seront effectives qu'en 2017.

Pour conclure sur les dépenses de fonctionnement, **M. BRIGAUD** indique que l'on peut être relativement satisfait puisque qu'une économie a été réalisée sur les montants budgétés.

#### Recettes de fonctionnement

**M. BRIGAUD** commence par le poste « remboursement – salaires » et explique que cela concerne les indemnités journalières versées suite à l'absence d'agents pour une certaine durée, les décharges d'activité syndicale, les remboursements de salaire des contrats aidés et surtout le remboursement des salaires des personnels de l'atelier d'insertion. Une différence importante apparaît entre les recettes budgétées pour l'année 2015 et la réalisation, en raison de remboursements (270 000 €) perçus en 2015 pour l'année 2014.

**M. BRIGAUD** détaille les « ventes de services » et précise que les recettes prévues pour l'année 2016 seront moins importantes.

Il commente les « impôts et taxes ». Le montant budgété pour 2016 est de 3 650 000 € et précise qu'il n'est pas prévue d'augmentation des taux communaux. La Loi des finances 2016 prévoit une revalorisation des bases de 1%, alors qu'en 2015 elle était de 0.90%.

Il continue avec les recettes générées par les jeux du Casino avec une hausse des recettes supérieure à celles budgétées, cependant il est toutefois constaté pour les mois de janvier et février 2016 une baisse de 8%.

**M. BRIGAUD** rappelle que les dotations de l'Etat vont continuer à baisser, avec moins 165 000 € au niveau de la DGF. La DSR doit quant à elle augmenter de 2%.

En ce qui concerne, les revenus locatifs, il indique que le travail de Mme FORET pour la location des logements communaux a été bénéfique avec une augmentation des recettes de 25 000 € par rapport à la somme budgétée.

**M. BRIGAUD** commente le poste des travaux en régie réalisés par les services municipaux et explique qu'il s'agit principalement des travaux effectués à la piscine.

**M. BRIGAUD** termine les recettes de fonctionnement en précisant que celles réalisées en 2015 sont supérieures de 700 000 € à celles budgétées. Toutefois, 300 000 € de recettes correspondent, comme expliqué précédemment, à l'année 2014. Par conséquent, les recettes 2016 seront moins importantes.

#### Masses budgétaires et soldes de gestion

**M. BRIGAUD** indique qu'il est intéressant de considérer le niveau de l'épargne brute. Elle correspond aux recettes de fonctionnement moins les dépenses de gestion des services. L'épargne brute est un élément important pour une Collectivité puisque elle sert à rembourser les emprunts. L'épargne brute est de 869 000 € pour 2014, 637 000 € pour le budget 2015, réalisation en 2015 de 1 995 000 €, d'où un boni important (1 300 000 €) par rapport à ce qui était prévu.

Il précise qu'il ne faut pas oublier que la réalisation pour 2015 est augmentée par des recettes décalées de l'année 2014 sur l'année 2015, des gains exceptionnels sur les frais de personnel et des économies réalisées sur les dépenses de gestion des services. En conclusion, il ajoute que l'épargne brute est exceptionnelle pour l'année 2015 et qu'il ne faut pas la prendre pour un résultat pérenne. C'est pourquoi, pour le budget 2016, l'épargne brute budgétée s'élève à 696 000 €.

Il indique que le résultat comptable réel qui était budgété à moins 17 000 €, est en réalité de 1 341 000 €.

Pour 2016, le résultat comptable réel budgété est de 3 000 €, ce qui équivaut à zéro. Il ajoute qu'effectivement des ressources supplémentaires seront peut-être dégagées, mais aujourd'hui avec les engagements de la Commune tels qu'ils sont, avec les baisses des dotations, avec le maintien du niveau d'imposition, il n'existe aucune marge de manœuvre. Si la Commune veut avoir une politique d'investissement à minima, il sera nécessaire de dégager des ressources supplémentaires qui ne peuvent pas être trouvées dans les dotations, il reste donc le levier des impôts ou celui des économies supplémentaires sur les dépenses.

**Mme la Députée-Maire** ajoute à cet exposé qu'il est très important d'aller chercher des subventions.

#### Evolution des dotations de l'Etat

**M. BRIGAUD** commente les dotations de l'Etat et confirme ses propos évoqués précédemment.

#### Ratios financiers

**M. BRIGAUD** rappelle que l'épargne brute correspond aux recettes de la Collectivité moins les dépenses des services. A ce titre l'année 2015 est exceptionnelle.

En ce qui concerne le remboursement des annuités d'emprunt, elle augmentera peu. Elle est due à l'emprunt Agilor.

L'épargne nette, quant à elle, passera à 115 000 € en 2016. Il ajoute que sur les ratios du taux d'épargne, pour qu'une Commune ait une certaine aisance financière, il serait nécessaire de conserver un taux à 10%, pour l'année 2016 il sera de 1%.

#### Endettement

**M. BRIGAUD** indique que l'annuité d'endettement par habitant est de 107,40 € pour l'année 2015 et sera de 108,50 € pour 2016. La moyenne des Communes de même strate est de 121 € par habitant, Bourbon-Lancy est donc légèrement en dessous.

#### Bases d'imposition 2016

**M. BRIGAUD** rappelle que l'augmentation des bases d'imposition sera de 1% conformément à la Loi des finances.

#### Taux d'imposition et produits prévisionnels 2016

**M. BRIGAUD** confirme que les taux sont identiques à ceux de 2015.

#### Taux d'imposition locaux

**M. BRIGAUD** présente une statistique qui lui semble intéressante, elle est basée sur l'année 2014 car la moyenne départementale de l'année 2015 n'est pas encore connue. Les taux d'imposition de la Commune de Bourbon-Lancy ont été groupés avec les taux de la Communauté de Communes entre Somme et Loire. Il est cohérent de les associer car l'habitant les paie en même temps. Dans ce cadre il est intéressant de constater, que les taxes d'habitation et foncières sur les propriétés bâties et la CFE sont en dessous de la moyenne départementale, seule la taxe foncière sur les propriétés non bâties est supérieure.

#### Programme des investissements 2016

**M. BRIGAUD** indique qu'une projection est réalisée jusqu'en 2019. Les points majeurs sont les suivants :

- restaurant scolaire St Denis
- poursuite de la rénovation de la piscine
- rénovations au stade de rugby et au stade de football
- crèche
- transfert des ateliers municipaux
- travaux de voirie
- chaufferie bois
- travaux d'enfouissement par le SYDESL
- toiture du complexe « Marc GOUTHERAUT »
- travaux dans l'église
- programme de rénovation dans les logements

**M. BRIGAUD** complète en précisant que les travaux les plus importants sont le multi accueil, le restaurant scolaire et la piscine. En ce qui concerne les travaux de voirie, des budgets importants sont prévus dont 170 000 € pour l'aménagement de la Zone des Alouettes pour permettre l'installation de l'entreprise HUGUET. L'aménagement d'un embarcadère est également programmé au Fourneau. Les travaux d'aménagement du quartier des Forges prévus en 2015 sont reportés sur 2016.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que l'embarcadère présente plusieurs enjeux notamment en terme de tourisme, de sécurité ou de pêche. En ce qui concerne les travaux d'aménagement du quartier des Forges, elle confirme qu'ils se réaliseront cette année.

**M. BRIGAUD** indique que le total des travaux sur le budget d'investissement 2016 s'élève au minima à 2 915 859 €. Il ajoute que le budget est présenté sur 4 ans et qu'en le faisant au minima l'on arrive sur un budget de 7 700 000 €, hors subventions.

**Mme la Députée-Maire** complète les propos en indiquant qu'un dossier est lancé pour obtenir d'autres subventions de l'Etat.

**M. BRIGAUD** précise, à titre d'information, qu'un emprunt à 1 000 000 € sur 20 ans représente 60 à 65 000 € de remboursement annuel. Pour 2 000 000 € par an cela représente environ 125 000 € de remboursement d'emprunt et il a été vu précédemment que l'épargne ne permet pas de rembourser cette somme. Par conséquent, il faut trouver des subventions et des sources d'économie.

#### Budgets annexes

**M. BRIGAUD** indique qu'ils seront vus dans le détail lors du vote du budget, il souhaite toutefois commenter le budget assainissement car il sera nécessaire de faire un choix.

**M. BRIGAUD** précise que depuis 2 ans, des fonds sont prélevés sur le budget eau pour alimenter le budget assainissement et que ces prélèvements ont leurs limites. Il est donc nécessaire d'équilibrer le budget assainissement, puisqu'à terme, l'assainissement doit revenir à la Communauté de Communes. Il faut préparer ce transfert, car il n'est pas concevable de transférer un budget déficitaire, et trouver des solutions pour atteindre l'équilibre.

Il effectue une présentation de la situation actuelle avec des charges de fonctionnement qui s'élèvent à 490 000 €. Aujourd'hui la consommation est de 245 000 m<sup>3</sup> avec une redevance de 1,10 € HT, ce qui représente 296 450 € TTC de recettes, auxquelles s'ajoute la redevance de la Ville sur la contribution des eaux pluviales pour 69 000 € TTC. Par conséquent, les recettes actuelles sont de 365 450 €.

**M. BRIGAUD** présente deux solutions possibles pour équilibrer ce budget assainissement :

- 1.- augmenter le prix du m<sup>3</sup>

- 2.- créer une charge fixe par foyer, comme cela se fait dans les Communes voisines de

Digoïn – Gueugnon - Marcigny

- dans le 1<sup>er</sup> cas, il est nécessaire de passer le prix de la redevance à 1,50 €/m<sup>3</sup> HT pour équilibrer le budget,
- dans le 2<sup>ème</sup> cas, il faut instituer une part fixe de 20 € par foyer et augmenter le prix du m<sup>3</sup> à 1,30 € HT

L'incidence pour une consommation moyenne, dans l'hypothèse 2, pour un ménage qui consomme 120 m<sup>3</sup> d'eau par an, en instituant une taxe fixe et en augmentant le prix au m<sup>3</sup> est de 48 € TTC/an.

**Mme la Députée-Maire** remercie M. BRIGAUD pour sa présentation claire, pédagogique et transparente.

**Mme PACOT** souhaite revenir sur la création du multi accueil et précise que ce type de structure a souvent un coût de fonctionnement relativement élevé. Elle souhaite savoir si une rencontre avec les assistantes maternelles a été réalisée car un accueil collectif à un impact sur leur travail.

**Mme la Députée-Maire** dit qu'effectivement elle a demandé aux services de travailler sur le multi accueil car le Relais Assistantes Maternelles (RAM) y serait intégré. Aujourd'hui Bourbon-Lancy est la seule Ville dans le Charolais à ne pas avoir de crèche, la crèche est une offre supplémentaire. C'est un choix politique d'avoir une crèche et un RAM.

Elle complète en indiquant que pour l'attractivité de Bourbon-Lancy, une crèche est un élément important pour l'accueil des familles. Il faut attribuer une véritable reconnaissance au travail des assistantes maternelles, mais les parents recherchent d'autres services notamment de la flexibilité et de la sécurité.

**Mme PACOT** indique qu'une enquête a été réalisée et souhaite en connaître les résultats.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'effectivement une enquête a été réalisée avec des partenaires, notamment la CAF, que l'engagement ne se fait pas à la légère, et qu'il correspond bien à un choix politique.

**M. DRAPIER** souhaite connaître où en est la réflexion de la Municipalité car il existe des structures intermédiaires qui sont les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM). Ce sont des méthodes de garde qui apportent des réponses aux familles. Le coût de fonctionnement d'une crèche est élevé et de plus sa création risque de fragiliser le RAM par une sorte de concurrence.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'une rencontre a été organisée avec les assistantes maternelles qui sont inquiètes et cela ce comprend. La création d'une MAM a été proposée mais l'on ne trouve pas 3 à 4 assistantes maternelles qui veulent travailler ensemble dans un lieu commun et aménager leurs horaires. De plus, la Municipalité est effectivement pour la création d'une MAM en complément.

**Mme la Députée-Maire** donne la parole à Mme DUCROIZET qui porte le projet et travaille au quotidien avec Mme MATHIEU et les partenaires.

**Mme DUCROIZET** indique qu'une étude des besoins avec un diagnostic du territoire a été réalisée en 2015. Il en ressort qu'il existe un réel besoin d'une crèche et également une demande de certains parents de conserver le mode de garde actuel. Le projet est de travailler avec les assistantes maternelles et non pas de s'en passer. Les deux modes de garde seront complémentaires.

Le règlement de fonctionnement est réalisé et actuellement le budget prévisionnel de fonctionnement ainsi que le projet social et le projet socio-éducatif sont en cours. Un autre travail est en cours pour la recherche de subventions auprès de différentes collectivités. Il sera également proposé aux entreprises de réserver des berceaux (places) pour les enfants de leurs employés.

**Mme la Députée-Maire** souhaite ajouter que certaines femmes arrêtent de travailler car elles ne trouvent pas le mode de garde qu'elles recherchent. Cela pénalise l'indépendance de la femme, sa retraite et son évolution dans sa carrière. Ce sont des éléments à prendre en considération.

**Mme DUCROIZET** complète en précisant que la création d'une MAM a été proposée aux assistantes maternelles, elles ont été à l'écoute. Toutefois, la CAF a précisé à de nombreuses reprises que le projet d'une MAM doit être porté par les assistantes maternelles et non pas par la Municipalité.

**Mme PACOT** indique qu'une MAM est une façon différente de travailler.

**Mme la Députée-Maire** se dit d'accord, mais rappelle que cela doit être un projet personnel.

**M. DRAPIER** dit qu'il ne remet pas en cause le travail réalisé mais qu'il est nécessaire, en considérant l'inquiétude des assistantes maternelles, de continuer à travailler sur la création d'une MAM.

**M. CENARD** dit que l'intérêt d'élargir l'offre du multi accueil est que de nombreux parents souhaitent un lieu de socialisation pour leur enfant avant la scolarisation. Le manque de crèche sur une Commune est souvent un argument rédhibitoire pour les familles.

**M. LOUIS** souhaite revenir sur l'exposé de M. BRIGAUD, très clair mais pessimiste. Lorsqu'il est dit que l'Etat débloque 1 milliard d'euros sur les projets d'investissement, si on le ramène à l'échelle de la Commune, cela équivaut à environ 100 000 €, et cela représente peu. Il se demande comment il est possible d'assumer les investissements sans subventions. Il indique voir deux autres solutions, soit l'augmentation des impôts, soit le recours à l'emprunt.

**M. BRIGAUD** répond que les emprunts, il faut les rembourser.

**M. LOUIS** complète à indiquant qu'il a lu qu'il existait des emprunts à taux négatif et pense que cela serait intéressant si ce type d'emprunt pouvait être contracté par une Collectivité. Il rappelle que la majorité en place a été élue avec une campagne électorale qui annonçait zéro euro d'augmentation d'impôts. En conclusion, il ajoute qu'il ne reste plus qu'à trouver des emprunts à taux zéro.

**Mme la Députée-Maire** demande si d'autres personnes souhaitent intervenir et complète en précisant que la présentation de M. BRIGAUD, Adjoint au finances, est très claire. Elle remercie M. BRIGAUD et les services pour le travail réalisé.

- **Le Conseil Municipal prend acte du débat sur les orientations budgétaires**

## **5.6 – Subvention Office de Tourisme et du Thermalisme**

**Mme la Députée-Maire** indique que les subventions seront votées prochainement mais que l'Office de Tourisme et du Thermalisme a besoin d'un acompte de 45 000 €. Cette somme sera donc déduite de la subvention annuelle qui lui sera attribuée prochainement. Elle propose de délibérer.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **5.7 – Vente propriété sise 10 rue de Gueugnon**

**Mme la Députée-Maire** rappelle que la Commune a mis en vente des biens immobiliers. Certains d'entre eux, comme la Roseraie, la Villa des Fleurs et un appartement ont été vendus. Aujourd'hui, la vente concerne la propriété située 10 rue de Gueugnon (maison COMPIN), il s'agit d'une très belle maison mais dans un état très précaire. Après estimation et suite au conseil de M. VIBERT, Directeur Général des Services, qui connaissait la vente aux enchères en ligne, la Municipalité c'est engagée dans cette démarche. La vente s'est donc réalisée au prix de 50 000 €, prix en dessous de l'estimation du service des Domaines, mais qui correspond au prix du marché. L'acquéreur est la Société FLOHYMONT de Paris. Elle ajoute qu'il était nécessaire de procéder à la vente de ce bien en raison de son état.

**M. DRAPIER** intervient en précisant qu'il est toujours important de saisir des opportunités de vente pour accueillir du capital privé. Toutefois, ce bien est un enjeu stratégique et fait partie des réserves immobilières et foncières. Il ajoute que les élus de sa liste souhaitent connaître le projet sur ce bâtiment car il peut effectivement être intéressant de vendre cette propriété à un tarif en dessous de l'estimation s'il existe un véritable projet.

**Mme la Députée-Maire** répond que la Municipalité n'a pas fait une inquisition auprès de l'acheteur. C'est une société qui souhaite réaliser des appartements et qui n'a pas présenté un projet écrit. Elle ajoute que des projets ont déjà été présentés par des investisseurs pour d'autres bâtiments communaux, qu'il s'agissait de beaux projets, toutefois rien n'a été réalisé.

**M. DRAPIER** demande pourquoi vendre à un prix aussi bas.

**Mme la Députée-Maire** indique que tout est à refaire dans ce bâtiment et que les travaux de réfection s'élèvent à au moins 200 000 €. Il est donc difficile de trouver l'investisseur qui voudra consacrer cet argent à la rénovation et il est préférable de voir cet espace vivre.

**M. RAYMOND** ajoute qu'il peut assurer que cela correspond bien au prix du marché et qu'il ne vaut pas plus. En le gardant dans le patrimoine, l'on risque de trouver le toit sur le trottoir l'hiver prochain. La Commune est en risque avec ce bien, le prix est une fourchette haute du prix du marché et il n'y a rien à espérer de plus.

**Mme la Députée-Maire** indique qu'effectivement c'était un beau bâtiment, mais que les travaux d'entretien n'ont jamais été réalisés et qu'il arrive un moment où il est nécessaire de prendre une décision. La Commune paye des impôts et des assurances sur ce bien.

**M. GRONFIER** dit qu'il faut espérer que les travaux à réaliser le seront par des artisans locaux.

**M. RAYMOND** complète en précisant que le souhait de la Municipalité est de voir la réalisation de logements en centre ville et qu'il n'y a pas lieu d'aller plus loin dans l'inquisition.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que dans un pays de liberté, il n'est pas possible à chaque vente de réaliser une inquisition pour connaître le projet réel.

**M. DRAPIER** a le sentiment qu'à chaque fois que les élus de sa liste participent à un débat, la Municipalité considère être agressée par les propos tenus.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'ils ont le droit de ne pas être d'accord.

**M. DRAPIER** ajoute que s'agissant d'un bâtiment du centre ville, il leur semble tout à fait raisonnable qu'une société immobilière investisse, mais qu'ils regrettent qu'il n'y ait pas de contact avec cet investisseur, notamment pour travailler avec lui sur le projet.

**Mme la Députée-Maire** dit qu'elle entend, sauf que c'est un projet privé et que sa majorité ne fait pas d'ingérence. Elle pense qu'il est nécessaire d'arrêter de faire de la démagogie et se demande comment expliquer que cette propriété qui semble aussi importante n'ait pas fait l'objet de travaux précédemment.

**M. JACOB** ajoute qu'il est dommage que la toiture n'ait pas été entretenue car c'est ce qui lui a fait perdre toute sa valeur.

**M. DRAPIER** constate que la Majorité n'aime pas le débat.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'elle est pour le débat et que chacun à sa position. Elle demande de délibérer.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 24 voix pour et 4 abstentions**

## **7. – CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET PROPRIÉTÉ - TRAVAUX**

### **7.1 – Contrat territorial Val de Loire**

**Mme la Députée-Maire** donne la parole à M. CHARBONNIER pour la présentation de ce dossier.

**M. CHARBONNIER** indique que ce sujet touche le domaine de l'eau. Il précise que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne propose de maintenir, sur le territoire, un état de « vigilance territoriale » concernant les pratiques agricoles afin de garantir les résultats obtenus et les bonnes pratiques adoptées. Ce dispositif territorial de veille permettra de maintenir une animation générale, de la communication et la poursuite du suivi de la qualité de l'eau des 12 puits stratégiques de ce territoire. Le suivi de la qualité de l'eau sera réalisé avec 4 campagnes par an pour un puits de la Commune. Le coût estimé de ce suivi est de 1 558 € hors subvention de 50% de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce contrat arrivera à terme en 2018, année qui verra la subvention passer à 35%.

**M. CHARBONNIER** ajoute que l'eau est vitale et que de nombreux pays la polluent. Il précise que Bourbon-Lancy est une région de prairies et d'élevage et que cela contribue à préserver une bonne qualité de l'eau. Une mise aux normes a été effectuée par tous les agriculteurs du Val de Loire et cela a porté ses fruits. Il n'est pas possible de comparer avec le département de l'Allier où les cultures de maïs se sont développées et sont plus néfastes pour la qualité de l'eau.

**M. DRAPIER** souhaite savoir où en est le dossier des puits de captage et connaître le calendrier.

**Mme la Députée-Maire** indique que les négociations sont en cours avec les propriétaires et les exploitants. Elle ajoute qu'un des propriétaires est décédé, que l'on vient de l'apprendre, et que la succession est en cours. Des échanges ont lieu entre l'expert agricole qui représente les propriétaires et exploitants, et l'expert qui représente les intérêts de la Commune. Le calendrier est pour 2017. Elle indique qu'il y a urgence, car l'été 2015 a été difficile en termes de ressources.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **INFORMATION DIVERSES**

### **Inauguration de « La Forge »**

**Mme la Députée-Maire** rappelle l'inauguration du gîte de groupes « La Forge » le 5 février en présence de Marie-Guite DUFAY, Présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, qui réalisait sa première inauguration en Saône et Loire.

Il sera proposé une porte ouverte pour que les Bourbonnien(ne)s puissent visiter cet espace.

### **Transfert réfectoire scolaire St Denis à « Jacques Prévert »**

**Mme la Députée-Maire** indique que suite à une fuite de gaz détectée au réfectoire scolaire de St Denis, les repas sont désormais servis à l'école « Jacques Prévert » dans le centre de ressources où toutes les conditions sont requises. Ce transfert a été réalisé par mesure de sécurité et pour ne prendre aucun risque pour les enfants et les personnels.

### **Don de M. PUZENAT Hubert**

**Mme la Députée-Maire** indique que lors de l'inauguration de « La Forge », M. Hubert PUZENAT était présent. Il avait déjà été reçu par la Municipalité car il a effectué un don au profit de la Commune. Lors de sa venue pour l'inauguration, il a complété son don par des outils. Il doit revenir car il va réaliser le plan du parc tel qu'il était à l'origine. Elle ajoute qu'un « fonds Puzenat » sera sans doute créé.

**M. DRAPIER** demande si le tableau de la Forge peut être acheté.

**Mme la Députée-Maire** répond que le tableau de la Forge est dans la salle de réception de l'usine FPT.

**M. LOUIS** complète en indiquant qu'il semblerait qu'il y ait un deuxième tableau de la Forge mais il précise que c'est un fonds familial et que ce n'est pas M. Puzenat qui possède tous les biens. C'est la famille qui donne à la Commune un fonds important de tableaux, d'objets et d'outils. M. PUZENAT dit qu'effectivement il existe un deuxième tableau mais qu'il n'est pas en sa possession.

Il ajoute qu'il était intéressant de le voir donner des cours, pour la taille des buis, aux jardiniers municipaux.

### **Dissolution de Club de l'Amitié**

**Mme la Députée-Maire** informe que le Club de l'Amitié s'arrête et que la Municipalité l'a appris par la presse, puisqu'elle n'était pas invitée à l'assemblée générale. Suite à cette dissolution de l'association, elle indique avoir rencontré M. CHEVROT, Président de celle-ci. Elle souhaite que des activités soient organisées à Saint Denis en lien avec la Maison Partagée afin de permettre la continuité de ce moment d'échanges et de convivialité. M. CHEVROT lui a indiqué que les personnes qui fréquentaient le club ne veulent plus avoir la responsabilité de l'association mais qu'elles souhaitent pouvoir continuer à se réunir.

### **Etat Civil**

**Mme la Députée-Maire** présente ses condoléances aux familles touchées par un deuil.

### **Invitations diverses**

**12 mars 2016** – Théâtre « Chez Harold » - Compagnie Les Nébuleux –  
Espace Culturel Saint Léger – 20 h 30

**19 mars 2016** – Commémorations – 17 h 30 – Place de la Mairie

**20 mars 2016** – Spectacle « Vous voulez rire ? » - Compagnie Les Frères Duchoc »  
Espace Culturel Saint Léger – 15 h 30

**23 mars 2016** – Marche intergénérationnelle santé mentale au plan d'eau du Breuil

**02 avril 2016** – Théâtre « La bonne adresse » - Le P'tit théâtre St Aubinois –  
Espace Culturel Saint Léger – 20 h 30

**03 avril 2016** – Repas de séniors – Complexe « Marc GOUTHERAUT »

**du 07 au 09 avril 2016 – Bourse de puériculture – Complexe « Marc GOUTHERAUT »**  
*Jeudi 7/4 – 9 h/19 h – Dépôt*  
*Vendredi 8/4 – 9 h / 12 h – Dépôt            15 h 30 / 20 h - Vente*  
*Samedi 9/4 – 13 h 30 / 14 h 30 - Retrait*

**Mme PACOT** indique le décès de M. FENAYON, fidèle auditeur du Conseil Municipal.

**Mme la Députée-Maire** précise que la Municipalité a été présente au côté de la famille lors de son décès.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 32.**